



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**Synthèse**



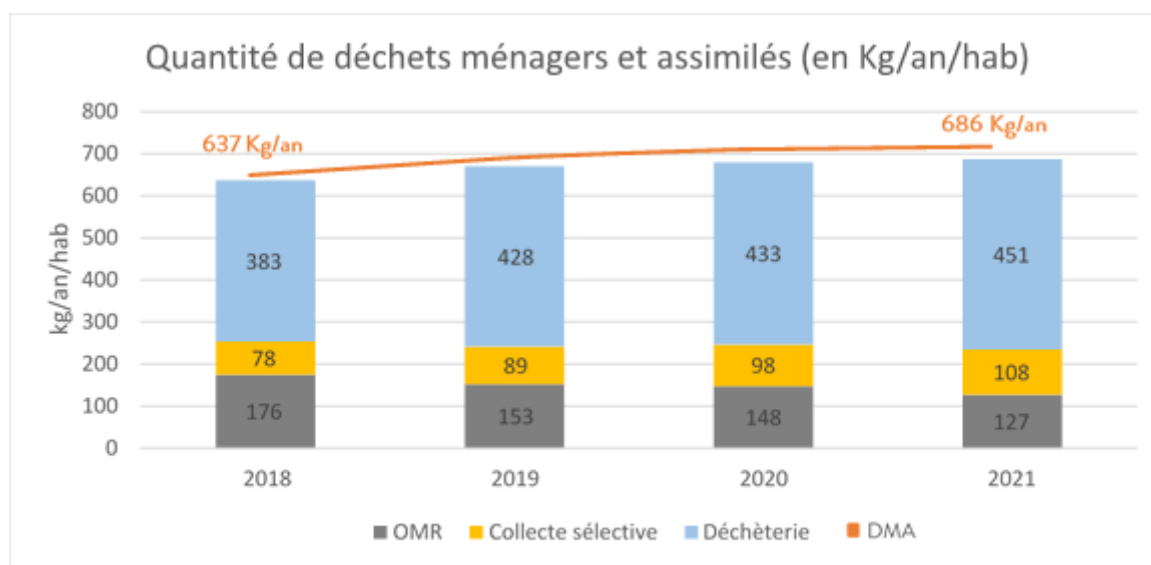
# Sommaire

<b>1.</b>	Etats des lieux .....	2
<b>2.</b>	Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.....	2
<b>3.</b>	Le Rôle de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi .....	3
<b>4.</b>	La CCES du PLPDMA .....	3
<b>5.</b>	Les objectifs de réduction des déchets de Centre Morbihan Communauté.....	4
<b>6.</b>	Les Actions du PLPDMA.....	5

## 1. Etats des lieux

Au fil des années, la production de déchets sur le territoire de Centre Morbihan Communauté a connu une croissance constante (voir graphique ci-dessous). Afin de maîtriser cette tendance à la hausse, un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été élaboré pour la période 2023-2028, avec une évaluation annuelle.

Les actions proposées dans le cadre de ce programme ont pour but de nous aider à atteindre des objectifs réglementaires de réduction des déchets.



Quantité de déchets ménagers et assimilés (en Kg/an/hab) générée sur le territoire de Centre Morbihan

## 2. Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA

Dans le cadre du décret du 10 juin 2015, les différentes phases suivantes ont été respecté :

- > Constitution de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) ;
- > Elaboration du projet de programme
- > Validation par la Commission Déchet de Centre Morbihan Communauté ;
- > Avis de la CCES sur le projet de programme ;
- > Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public sur le projet de PLPDMA ;
- > Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation au public (si nécessaire) ;
- > Présentation et Adoption du PLPDMA au Conseil Communautaire ;
- > Transmission du PLPDMA à l'ADEME et publication.

### 3. Le Rôle de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

La mise en place de la CCES est obligatoire pour la réalisation d'un PLPDMA, elle permet de regrouper et d'organiser les idées et les actions à mener sur le territoire. Elle a un rôle de commission de concertation et de co-construction du programme d'actions. Un bilan doit lui être adressé tous les ans afin qu'elle puisse réévaluer et réajuster ce programme qui se déclinera sur 6 ans.

### 4. La CCES du PLPDMA

Les membres de la CCES de Centre Morbihan Communauté :

Structure représentée	Thématique associée
VP déchet	Politique territoriale
Elus – commission déchet	Politique territoriale
Elus – commission développement économique	Politique territoriale
Agents de CMC	Agents de CMC
SITTOMMI	Politique territoriale
Région	Politique territoriale
CCI Morbihan	Politique territoriale - entreprises
CAPEB	Politique territoriale - bâtiment
Recyclerie Le Grenier	Réemploi & Réparation
Recyclerie Le Grenier	Réemploi & Réparation
Friperie Peau de Lune	Réemploi & Réparation - entreprise
Bénévole Repair Café	Réemploi & Réparation
Plum'échange	Réemploi & Réparation
Zero Waste Vannes	DIY – faire soi-même
ADESS Centre Bretagne	Entreprise – ancrage local
La fontaine au beurre	LCGA/Alim - Entreprise
Médiathèque Locminé	Animation scolaire

## 5. Les objectifs de réduction des déchets de Centre Morbihan Communauté

Les objectifs de réduction des déchets suivants ont été décidés par Centre Morbihan Communauté.

Objectifs fixés par le PLPDMA	Diminution par rapport à 2021* (%)	Poids de référence, collecté en 2021* (Kg/habitant/an)	Ratio à atteindre au 31/12/2028 (Kg/habitant/an)
Déchets ménagers et assimilés	4	686	521
Ordures ménagères résiduelles	3	127	104
Déchets verts	10	167	67
Encombrants	10	121	48

*\*L'année 2021 a été choisie comme année de référence car les chiffres de 2022 n'étaient pas encore disponibles lors de la construction du programme.*

Ainsi que le programme d'actions nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs est coordonné autour de 5 thématiques, rappelées ci-dessous

- > Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets
- > Développer l'éco-exemplarité du service public
- > Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux
- > Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main
- > Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets

## 6. Les Actions du PLPDMA

Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets	Actions 1 à 6
Mettre en réseaux les acteurs locaux « prévention et économie circulaire »	1
Mettre en avant les bonnes initiatives et les éco-gestes	2
Animer des temps de sensibilisation tout public sur la réduction des déchets	3
Promouvoir l'autocollant Stop Pub	4
Mettre en œuvre des défis citoyens : Zéro Déchets Verts, Gaspi, c'est fini...	5
Accompagner les établissements scolaires et périscolaires dans leurs démarches de développement durable	6
Développer l'éco-exemplarité du service public	Actions 7 à 10
Accompagner la collectivité et les communes adhérentes dans la gestion de leurs déchets	7
Intégrer des critères d'éco-responsabilité dans nos marchés publics	8
Créer un réseau d'échanges et de mutualisation pour les services techniques	9
Favoriser la mutualisation et le réemploi des biens mobiliers et immobiliers publiques	10
Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux	Actions 11 à 22
Développer le compostage individuel pour les usagers en habitat individuel	11
Développer le compostage partagé pour les usagers en petit habitat collectif (<15 logements)	12
Promouvoir le compostage en pour les établissements volontaires	13
Développer la collecte séparée en point d'apport volontaire pour les usagers en gros habitat collectifs (>15 logements)	14
Proposer une collecte séparée en point d'apport volontaire pour les professionnels en centre-ville et hyper-centre volontaires	15
Proposer une collecte séparée en porte à porte pour les professionnels hors centre-ville et hyper-centre volontaires	16
Organiser des campagnes tests de broyage et récupération de broyats	17
Favoriser la pratique du broyage de proximité pour les habitants	18
Accompagner les services techniques des communes dans leurs pratiques zéro déchet vert	19
Créer de synergies interprofessionnelles sur les déchets végétaux	20
Former les cantines scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire	21
Accompagner les professionnels à la lutte contre le gaspillage alimentaire	22

Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main	Actions 23 à 28
Soutenir les initiatives locales en faveur du réemploi	23
Soutenir la création d'un réseau professionnel et citoyen de réparateurs sur le territoire et le mettre en avant	24
Soutenir l'émergence et la pérennité de structures favorisant le réemploi sur le territoire.	25
Promouvoir l'utilisation des couches lavables	26
Organiser un évènement biannuel sur le réemploi	27
Organiser des évènement de mathériauthèques éphémère	28
Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets	Actions 29 à 36
Accompagner les entreprises du territoire dans la gestion de leurs déchets	29
Organiser des bourses d'échanges interentreprises	30
Organiser des temps de formation sur l'économie circulaire	31
Créer un parcours d'initiation à l'écoconception	32
Former les organisateurs d'évènement à la prévention des déchets	33
Améliorer la mutualisation des équipements lors des manifestation	34
Promouvoir l'achat en vrac	35
Accompagner les porteurs de projet Economie Circulaire	36